

France Brevets



France Brevets :

Un nouveau
partenaire pour le
développement de
votre PME



PREMIER
MINISTRE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE

GR O U P E



Qu'est-ce que France Brevets ?

France Brevets est une société créée **par l'Etat et la Caisse des Dépôts en mars 2011.**

France Brevets est **un intermédiaire entre les titulaires d'un brevet et les utilisateurs potentiels.** Son objectif est donc de faire se rencontrer l'offre et la demande.

Pourquoi France Brevets est un atout pour le développement de votre PME ?

- Si vous détenez des brevets, France Brevets peut vous aider à les **valoriser**, à les exploiter au mieux et à en tirer un **maximum de revenus.**
- Si vous recherchez des brevets pour votre développement, France Brevets peut vous proposer des licences sur des grappes technologiques de brevets issus de différents titulaires et utiles pour vous.

Quels sont les revenus que vous pouvez tirer d'un brevet ?

Un brevet est un droit qui permet d'interdire à des tiers d'exploiter, sans votre accord, l'invention protégée.

Vous pouvez décider d'exploiter seul l'invention ou bien vous pouvez choisir d'accorder un droit d'exploitation sur cette invention à des partenaires que vous aurez choisis en concluant un contrat de licence.

La licence vous permet d'obtenir des redevances, donc des revenus supplémentaires issus de votre brevet.

Vous pouvez conclure avec France Brevets un contrat qui lui confie le soin de valoriser vos titres à travers des licences, en tant qu'intermédiaire vis-à-vis de partenaires potentiels.

Comment France Brevets peut optimiser l'exploitation de vos brevets ?

France Brevets peut vous permettre de valoriser vos brevets :

- en recherchant des partenaires à qui licencier des droits d'exploitation de votre brevet ;
- en explorant de nouveaux champs d'exploitation de votre brevet. Ces utilisations du brevet, parfois éloignées de votre domaine professionnel, peuvent en effet intéresser des entreprises d'autres secteurs ;
- en alliant votre brevet à d'autres brevets dans une grappe technologique pour offrir un produit novateur complet et ainsi attirer un plus grand nombre d'acquéreurs.

Concrètement, comment intervient France Brevets ?

France Brevets intervient dans la valorisation de vos brevets de trois manières :

- vous pouvez lui confier **un mandat de valorisation** : s'il parvient à céder des droits sur votre brevet, il perçoit une commission ;
- vous pouvez lui **vendre le droit de sous-licencier** votre brevet à de potentiels acquéreurs et d'en tirer une part des revenus ;
- vous pouvez, dans certains cas, lui **céder la propriété** du brevet.

France Brevets peut aussi vous offrir des **solutions de couverture globale**, dans lesquelles vous apportez avec d'autres PME la pleine propriété de tout ou partie de vos brevets. Ces brevets bénéficient alors de la protection de grappes de brevets beaucoup plus importante que celle que chaque brevet pourrait conférer individuellement.

France Brevets peut également **rechercher des brevets** utiles à **vos développements futurs**.

Vous êtes intéressés par ce que peut vous apporter France Brevets ?

N'hésitez pas à prendre contact avec son équipe :

- Jean-Charles Hourcade, directeur général

jean-charles.hourcade@caissedesdepots.fr

Tél. : 01 58 50 61 32

- Danièle Kuta, directrice des investissements

daniele.kuta@caissedesdepots.fr

Tél. : 01 58 50 50 27

Juin 2011